

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation :

14.02.2023

Nombre de Membres :

En Exercice : 12
Présents : 9
Pouvoirs : 1
Excusés ou absents : 1
Membre remplacement en cours : 1

Résultat du vote :

Voix « pour » : 12
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Date d'affichage :

14.02.2023

SEANCE DU 20 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt février, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Etaient présents : Mme PIGEAT, Mme CAPPENDYCK, Mme MARGUERITAT, Mme VAN DE WALLE, Mme GROS, Mr RAIMBAULT, Mr KOCH et Mme MOREAU

Avaient donné pouvoir : Mr BAUGE a donné pouvoir à Mme VAN DE WALLE

Etaient absents ou excusés : Mme TURE et Mr DEBROYE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme GROS Françoise a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023/02B : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

ANNULE ET REMPLACE la délibération 2023/02 pour erreur matériel

7.1.1. Décisions Budgétaires

Il est présenté pour débat aux membres du Conseil d'Administration les orientations budgétaires 2023 conformément à la loi relative à l'Administration Territoriale de la République loi du 6 février 1992.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au Président de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires.

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire 2023 et en avoir débattu, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité acte ce débat dont le rapport est présenté en annexe.

Le Président,

La Secrétaire de séance,



Jean-Louis SALAK



Françoise GROS

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>

Publié sur le site internet de la commune le : 08.03.2023
Acte télétransmis au représentant de l'Etat le :
Numéro de certificat 018-261800577